



# Refinancement d'un compte courant d'associé

Fiche pratique publié le 10/06/2013, vu 688 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

**Le refinancement des comptes courants d'associé consiste à obtenir un prêt d'un établissement financier afin de rembourser tout ou partie des comptes courants d'associés.**

L'apport en compte courant d'un associé peut être rémunéré par le biais de versements d'intérêts à l'associé. Il est possible d'optimiser patrimoniallement cette opération via le refinancement des comptes courants d'associé.

Concrètement, la banque se substitue à l'associé. La société contracte alors un prêt pour pouvoir rembourser à l'associé les sommes prêtées, ce qui aura pour conséquence de transformer la dette à court terme en dette à long terme.

Pour en savoir plus : [http://www.assistant-juridique.fr/refinancement\\_compte\\_courant.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/refinancement_compte_courant.jsp)